

Procès verbal

Le mardi 11 août 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Yannick TOURNADRE

Secrétaire de la séance : Christine SEPCHAT

Présents : Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Djamila MESSERLIN, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT, Guy GATIGNOL, Martial PAUL, Marc PERSIANI, Nicolas GANDON, Jérôme GREGOIRE, Martine TREFOND

Représentés : Hélène CHARLES représentée par Yannick TOURNADRE, Olivier ANDRE représenté par Nicolas GANDON

Absents et excusés :

Ordre du jour

1 - LA STELE / Avenir et fonctionnement du domaine nordique

Avant de soumettre au vote le projet de délibération rédigé par M. le Maire (document adressé à chacun des élus par mail) celui-ci fait part au conseil que, depuis Mars 2026, la commune de La Tour n'est plus conviée aux réunions concernant le site de La Stèle et l'avenir du domaine nordique, situation mettant en péril son devenir.

M. le Maire retrace la chronologie du domaine nordique de La Stèle de 1965, date de la création du Foyer de Ski de Fond jusqu'à ce jour. La délibération proposée, si elle est approuvée, sera adressée aux maires de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chastreix et aux présidents des 2 communautés de communes (DSA et Massif du Sancy).

Ensuite, M. le Maire détaille les différents points de ce projet de délibération : Guy GATIGNOL pense qu'il faudrait modérer les termes de l'article 4. Les autres membres du conseil jugent qu'il est nécessaire de la conserver en l'état.

Conclusion : cette délibération est approuvée, à l'unanimité, et sera donc transmise, en l'état, à l'ensemble des partenaires, comme convenu, après visa de la sous-préfecture.

Un autre point est abordé qui sera examiné lors de la prochaine réunion du conseil. Il s'agit de la vente de gentiane. M. le Maire a été interpellé par un administré, voisin de Alex WINOCQ qui exploite Chambourguet, ce dernier faisant ramasser de la gentiane sur les terrains qu'il loue, propriétés de la commune, dans le but de la revendre. Cette situation n'étant pas très claire, M. le Maire propose au conseil, pour pallier à ce "flou" de faire ramasser la gentiane par Alex et le montant de la vente sera reversé au CCAS de la commune.

M. le Maire propose également de faire couper et de vendre de la gentiane sur les terrains communaux de Chambourguet. Cette décision est acceptée par le conseil, décision qui sera entérinée lors du prochain conseil municipal

René et Antoine seront les responsables sur le site et encadreront les ventes.

Le Maire
Yannick TOURNADRE

Le secrétaire de séance
Christine SEPCHAT